

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélié ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

**VIE SCOLAIRE
Convention annuelle avec l'OGEC - 2025**

Patrice CHOIMET expose :

L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le calcul est fait sur la base des dépenses réelles réalisées, avec une ventilation prenant en compte les effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2024, puis au début janvier 2025.

Concernant les élèves de l'école maternelle publique du Petit Prince, pour la période de septembre à décembre, le coût par enfant est de 1 445,80 €. Pour la période de janvier à juin, le coût par enfant est de 1 457,37 €.

Concernant les élèves de l'école élémentaire publique Charles Gifard, pour la période de septembre à décembre, le coût par enfant est de 324,32 €. Pour la période de janvier à juin, le coût par enfant est de 322,49 €.

À titre indicatif, suivant la durée de chaque période prise en compte et suivant le nombre d'élèves subventionnables à l'école privée St-Joseph (enfants hayonnais de plus de 3 ans), le montant 2025 du forfait communal s'élève à 142 417,91 €.

Cette participation est encadrée par une convention signée annuellement entre la commune et l'OGEC.

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-jeunesse du 3 mars 2025

VU l'avis de la commission Finances du 11/03/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le versement de cette participation qui s'effectuera selon la convention ci-annexée,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget au compte 65

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération,

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

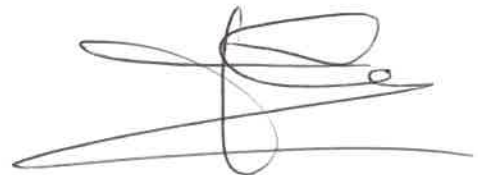
Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de La Haye-Fouassière, Loire-Atlantique. The stamp features a central coat of arms and is surrounded by the text "MAIRIE DE LA HAYE-FOUSSIERE" and "44 - LOIRE-ATLANTIQUE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON

A handwritten signature in black ink, belonging to Jocelyne Landron, is written over the text.